

[Text]

coupes à blanc modifiées, par bande ou autres, à cause d'un problème de régénération. Il ne faut pas tout faire d'une seule opération ou faire des coupes trop grandes. Quand le site est trop humide, la nappe phréatique risque de remonter si on coupe trop à blanc. Parfois, à cause des distances d'ensemencement, il vaut mieux ne pas faire une coupe à blanc, mais plutôt des coupes par bande. En fait, ce sont des coupes à blanc, mais ce sont des coupes systématiques faites sur de plus petites superficies.

Ce qu'il faut retenir de ma réponse, c'est qu'il n'y a pas de régime sylvicole parfait. Il est aussi faux de dire que la coupe à blanc s'applique partout que de dire que la coupe à blanc ne s'applique nulle part. Il faut choisir le régime sylvicole approprié au peuplement et au site.

M. Arseneault: Vous avez fait une remarque sur le projet de loi C-29. Vous avez dit que c'était un peu trop volontariste. Pouvez-vous expliquer vos commentaires?

M. Godbout: Je n'ai pas la dernière version du projet de loi. D'après ce que j'ai vu dans les versions initiales, le ministère des Forêts pourra, si les autres ministères le veulent bien, s'occuper de l'aménagement des forêts gérées par ces autres ministères. Je me dis que cela n'augure pas nécessairement d'une présence active et dynamique du gouvernement fédéral sur ses propres terres. Si on laisse à chacun le choix de s'impliquer ou non, on ne pourra pas avoir d'aménagement intégré ou d'approche générale applicable aux différentes terres. Si chacun peut se retirer ou non, cela me paraît un peu... Et cela se passe sur les terres fédérales. Sans qu'il y ait de conflit constitutionnel ou de juridiction, cela pourrait être applicable si le gouvernement le voulait bien.

Mr. Horning (Okanagan Centre): Mr. Godbout, why do you say that the new federal department should stay away from forest management on provincial Crown lands? Do you not think there is a place for co-operative federal-provincial programs?

Mr. Godbout: I think that is more or less what I said. I said that the management of provincial land is by Constitution given to the provinces. They manage the provincial lands. They very often lease the responsibility for actual operation to industry and so on, but the final responsibility rests with the provinces.

Now, and I think I said that, the federal government could be collaborating with the province in managing those lands, bringing some support, and especially, as I said more recently, in trying to help provinces or operators when there is more risk in introducing new technology, new high-risk technology.

• 1625

For example, somebody was mentioning B.t. This is not new anymore, but I can recall a few years ago when this was new technology. Of course you can try this technology in research on a few hectares. That is fine. There is no real risk. But when a province or a group of

[Translation]

cutting or strip cutting because of a regeneration problem. The trees should not all be cut at the same time or the cutting should not be too large in size. When the ground is too wet, the water table may rise as a result of clear cutting. Sometimes, because of the distance between the trees, strip cutting is preferable to clear cutting. In fact, it is a form of clear cutting but made systematically on smaller areas.

To conclude, there is no such thing as a perfect forest management system. Clear cutting is not to be applied everywhere nor to be avoided in all cases. You must choose a forest management system according to the type of growth and the site.

Mr. Arseneault: You made an interesting comment on Bill C-29. You said that it relies too much on good will. Could you explain what you mean by that?

Mr. Godbout: I do not have the last version of the bill. From what I have seen in the first versions, the Department of Forestry will be able, if other departments agree, to manage forest lands under the jurisdiction of those other departments. This will not necessarily result in the active and dynamic presence of the federal government on its own lands. If everyone is free to get involved or not, the integrated management or the general approach applicable to various lands will not be possible. If everyone may withdraw, I find it rather... And this concerns all federal lands. This principle might be implemented without any constitutional or jurisdictional conflict.

M. Horning (Okanagan Centre): Monsieur Godbout, pourquoi dites-vous que le nouveau ministère fédéral ne devrait pas se charger de la gestion forestière des terres de la Couronne provinciale? Ne pensez-vous pas qu'il puisse y avoir une coopération entre le gouvernement fédéral et les provinces?

M. Godbout: C'est plus ou moins ce que j'ai dit. J'ai déclaré que la Constitution confiait aux provinces la gestion des terres provinciales. Elles gèrent les terres qui leur appartiennent. La plupart du temps, elles accordent des permis à l'industrie pour qu'elle se charge de l'exploitation de ces terres, mais elles assument la responsabilité.

Cela dit, le gouvernement fédéral pourrait collaborer à la gestion de ces terres en apportant son soutien et surtout en aidant les provinces ou les exploitants à utiliser la technologie de pointe, la nouvelle technologie présentant davantage de risques.

Par exemple, quelqu'un a parlé du BT. Ce n'est plus nouveau, mais il s'agissait d'une nouvelle technologie il y a quelques années. Bien sûr, vous pouvez l'expérimenter sur quelques hectares. Cela ne pose pas de problème de risque réel. Mais lorsqu'une province ou un groupe